



GRUPE ESPACES VERTS - REUNION DU 27 MARS 2018

Excusées : Elizabeth Le Nagard, Claudie Manceau, Catherine Courson.

Présents : JR Le Nagard, P. Gosselin, C. Tabet, C. Dupuy, Y. Lanoé, S. Le Vouédec, J. Le Moller Desjoulous, M. Raboude, A. Poisson, G. Trévarin, K. Fauchoix, S. Varache.

Rappel de l'historique du groupe - créé en lien avec la préparation des 400 ans du nom de Port Louis. Il a fonctionné régulièrement de janvier 2016 à juin 2017 sur des réunions mensuelles autour

- d'un état des lieux par des visites des différents quartiers,
- d'actions de sensibilisation sur le respect de la propreté des espaces publics,
- puis de la re – végétalisation du Jardin de la Muse.



Les plantations ont été faites à l'automne dernier, la statue de la Muse vient d'être repeinte, le remaniement des allées en stabilisé est différé pour des raisons de coût.

La réunion publique du 9 janvier 2018 - à l'initiative de la municipalité - a permis une remobilisation et l'expression de petits groupes de port- lousisiens prêts à s'engager sur un embellissement végétal de nos rues. L'entretien des pieds de mur et trottoirs a été retenu, la municipalité va mettre des sachets de graines d'annuelles à disposition de tous.

Pour des actions plus conséquentes, il faudra s'assurer de la qualité de *l'engagement citoyen* au côté des services municipaux : quelle organisation adopter pour les plantations et quel entretien ensuite ? Qui plante – avec quels investissements financiers ? Qui arrose ? Comment s'organise – t- on pendant l'absence pour départ en vacances ? Qui paie l'eau ? Après sondage auprès des riverains de la Rue de la Tourelle et de la Rue de Gâvres, une volonté d'engagement pour le fleurissement de ce quartier a été constatée. C'est une zone passante en direction de la plage et à la sortie de l'Ehpad.

Projet Rue de la Tourelle / Rue de Gâvres :

Après la visite sur le terrain du mois dernier, des idées ont été émises pour la zone d'intersection de ces deux rues. La patte d'oie accueille la borne à incendie, c'est donc une zone devant laquelle le stationnement est interdit. Un rappel du Code de la Route – valable partout donc ! – a été fait dans le Petit Journal Municipal de ce mois. Il n'y aura pas à cet endroit de signalétique rappelant l'interdiction de stationnement : ni panneau (« ce n'est pas la politique de la ville ») ni marquage au sol - puisque c'est une mesure incluse dans les règles de sécurité et d'accès à une borne. La borne est en fonctionnement même si son état apparent de vétusté invite à penser le contraire. C'est Lorient Agglo qui en assure l'entretien et K. Fauchoix verra auprès des services compétents comment il peut être

réactualisé (tuyau très rouillé). Afin de ne pas venir en concurrence des habitudes constatées, faudrait – il déplacer de quelques mètres cette première zone de végétalisation participative ?

A. Poisson suggère d'aménager l'important trou existant Rue de la Tourelle afin de le planter d'un arbuste ou d'un hortensia (ou griselinia – ne nécessitant pas d'entretien ? ou palmier ?) et d'installer des bacs devant la copropriété – là où le trottoir est large. G. Trévarin rappelle que les bacs qui pourraient être mis à disposition par la ville sont de 1m sur 1 m et que la largeur à réserver pour le passage des équipements / handicapés est de 1m 10. A. Poisson a rencontré l'enseignant menuisier du LEP : les élèves pourraient – ils concevoir des bacs en bois - mieux adaptés à la largeur dont on dispose ? K. Fauchoux rappelle que le LEP est déjà engagé pour la ville sur la réalisation des boîtes à lire et il n'est pas envisageable d'obtenir des bacs pour cette saison de fleurissement. Entre le trou existant et la patte d'oie déjà enherbée, peut – on imaginer décaisser de telle façon qu'une suite végétale puisse être constituée ? G. Trévarin ira évaluer la faisabilité du projet – après interrogation du bureau municipal. .

Insertion au C. R des échanges qui ont suivi cette réunion :

K. Fauchoux : « Suite à la proposition d'Anthony, Gwena est allée faire des photos. En fait, il ne s'agit pas de 3 à 4 m de trottoir qu'il faudrait supprimer mais plus de 20 m.. De plus il y a des contraintes techniques (réseau électrique) et nous devrions faire appel à une société - ce qui entraîne un coût. Cette proposition ne peut donc pas être retenue, après consultation auprès de M le Maire. Végétaliser le trou n'est pas envisageable, l'espace restant ne permettant plus la circulation des poussettes et personnes à mobilité réduite. Le trottoir étant en ciment, le trou sera comblé par les services techniques.

A.Poisson : « Déçu que l'aménagement du trottoir ne puisse aboutir...mais effectivement j'avais sous-estimé, involontairement, la longueur de trottoir. Pouvons-nous néanmoins connaître ce que les services techniques peuvent fournir pour s'associer à l'aménagement participatif de l'angle reliant les deux rues (prévu le 14 avril prochain) ? Nous nous étions entendu lors de la réunion, en mairie, sur une structure permettant de masquer les containers et peut-être de nous préciser, voire fournir (?) quelques plants compatibles avec le sol acide de ce premier endroit à remanier. »

Quel projet autour de la borne incendie dans une zone au Nord, à l'ombre - pour que ce soit fleuri dès cette année ? Iris ? Gauras ?



Il faut prévoir un arrosage en avril mai juin pour soutenir l'enracinement de plantations. Les services municipaux ne pourront l'assurer. **A. Poisson fera un flyer pour associer le quartier**, réunir les riverains - munis de binettes et bonne humeur - pour un **Rendez-Vous**

le 14 avril à 14 H sur place. Il s'agira de préparer le sol, ensuite un R-Vous 1 dimanche / mois pourrait être instauré ? (à définir avec les présents) Y. Lanoé propose d'apporter des pieds de giroflée, bourraches ...etc. - en rappelant qu'un projet de grainothèque avait été suggéré l'an dernier pour la ville. K. Fauchoix précise que le Conseil Municipal des Jeunes travaille sur ce projet de grainothèque.

Les services municipaux pourront – ils *rythmer* la surface et la structurer pour qu'il y ait une cohésion des essences, des périodes de fleurissement ? C'est un travail d'expert.

Les services techniques peuvent – ils fournir du bois pour masquer de claustras les containers de recyclage ? Des gouttières de récupération d'eau de pluie pourraient être installées vers des bidons à « habiller » (récup auprès d'une entreprise de Plouhinec / cf P. Gosselin). G. Trévarin prendra le temps d'évaluer le coût de plantes et des claustras mais rappelle que ça doit rester un projet de quartier sur une zone – test.... et que ça ne peut devenir un espace pris en charge par les services municipaux.

Projet Rue Le Pen : Les jardinières sont d'ores et déjà achetées par Mmes /Mr Dupuy – Tabet- Gosselin, la terre peut être prise auprès des services techniques. L'autorisation de les installer dans la rue a été demandée à Mr le Maire par écrit - qui répondra après avoir pris avis de G. Trévarin.

Projet Place du 14 juillet : Ayant constaté une diversité spontanée assez riche, l'idée serait d'en faire un espace de biodiversité avec introduction de nichoirs - pour un espace convivial à moindre coût. A. Poisson y fera un inventaire floristique. Comment concevoir cet espace ? Laisser d'un côté un espace biodiversitaire et planter à côté ? Ne faut – il pas craindre que la biodiversité attendue ne se réduise à des herbes sauvages – « *entre herbes folles et mauvaises herbes* »?

L'allée transversale définie par l'usage sera respectée – même si elle serpente - Retracerat- on le terrain de boules ? Des plantes aromatiques installées autour des lampadaires (thym, romarin, sauges) dans des bacs afin que les chiens ne les souillent pas ? Des bacs à fleurs ajoutés de chaque côté des 4 bancs ? Des bacs repeints aux couleurs du logo de Port Louis ? Les teintes naturelles de bois sont plus délicates à entretenir quand les tilleuls laissent des taches. La *résine scandinave* est cependant un produit satisfaisant à de nombreuses contraintes. Une place à la Mondrian ? P. Gosselin et C. Dupuy seraient prêts à peindre les 8 jardinières en ciment gravillonné prévues. Introduire une mare pour intensifier la biodiversité ne semble pas compatible avec le lieu - après une rapide discussion.

Campagne Embellissement durable / Un dossier dans le cadre de ce qui s'appelait alors « les villes fleuries » avait été réalisé par G. Trévarin et ses services en 2013. Il est disponible à la consultation. K. Fauchoix suggère qu'un petit groupe commence d'ores et déjà à travailler sur un projet et un dossier pour 2019. Il n'y a pas de dossier type à « remplir » qui ferait référence : tout est à inventer dans la forme.

Voir ci – dessous le courrier du Conseil Départemental du 26 février dernier :

Objet : **Campagne « Embellissement durable » 2018**

Madame, Monsieur, le Maire,

Veillez trouver ci-joint le bulletin d'inscription de votre commune à la démarche d'embellissement et au concours des « Villes et Villages Fleuris » du Morbihan pour l'année 2018, ainsi que le calendrier prévisionnel de nos rendez-vous annuels.

Ce bulletin d'inscription est à nous retourner pour le 6 avril 2018, au plus tard.

Comme nous vous l'avions annoncé, cette année marque la suite des changements dans l'organisation du concours « Villes et Villages Fleuris ». Il s'agit d'améliorer le soutien des communes dans leurs efforts, en développant l'animation de l'embellissement de notre beau "département fleuri" qui compte déjà 52 communes labélisées.

Ainsi, de nouveaux changements seront visibles cette année :

- Nous continuons à concentrer nos efforts sur l'accompagnement des communes : nous accorderons plus de temps au passage du jury afin de mieux découvrir vos aménagements.
- Un label départemental « les pétales » a été créé en 2017 pour permettre à l'ensemble des communes inscrites au concours et visitées par le jury départemental de connaître son niveau dans la démarche. De 1 à 4 pétales sont attribuées lors de la remise des prix mi-novembre et les communes labellisées reçoivent un diplôme départemental. La commune recevant 4 pétales est proposée systématiquement à la labellisation de la première fleur l'année suivante auprès du jury régional.
- Pour préparer au mieux cette visite, nous vous demandons de nous adresser **un dossier de présentation** de votre démarche et de vos aménagements sous format numérique **avant le 4 juin** afin que les jurys puissent en prendre connaissance avant leur passage prévu début juillet.
- Il n'est pas nécessaire de nous communiquer lors de votre inscription les résultats des lauréats de votre concours communal des maisons fleuries car ce concours est en cours de renaissance et disposera de sa propre organisation. Dès la future mise en place de ce concours départemental des maisons fleuries, une information vous sera aussitôt adressée avec son nouveau règlement et ses différentes modalités d'inscription.

Veillez retrouver toutes les informations nécessaires sur notre site : <http://www.morbihan-pro.com/expertise-et-conseils/embellissement/> : grille de notations des jurys, détail du concours, attribution des pétales, conseils d'embellissement (conférence), guide à l'attention des communes, exemple de dossier de présentation de la commune...

Vous pouvez d'ores et déjà noter que notre réunion d'information et de lancement de la campagne 2018 aura lieu à Quistinic jeudi 19 avril au matin. Vous recevrez l'invitation ultérieurement.

Comptant sur votre implication, nous restons à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, le Maire, l'expression de nos plus sincères salutations.

La Présidente du Jury départemental des Villes et Villages Fleuris au Conseil Départemental

Point Presse avec le Télégramme en fin de réunion.

Prochaine réunion du Groupe « Espaces Verts » **le Mardi 24 avril à 10h 30.**